

BRETAGNE 

Instructions de Course

10^e édition

de **Tour** 
Bretagne
à la **Voile**
sur Figaro Bénéteau

Crédit  Mutuel
de Bretagne

ouest
france 



22 au 29 août 2015

SAINT-MALO > LÉZARDRIEUX > CAMARET-SUR-MER > GROIX > PIRIAC-SUR-MER

www.tourdebretagnealavoile.com





Nom de la compétition : Tour de Bretagne à la Voile

Dates complètes : du 22 août au 29 août 2015

Lieu : de Saint Malo à Piriac sur Mer

Autorité Organisatrice : Ligue de Bretagne de Voile

1°) REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en Annexe « Prescriptions » jointe, si nécessaire.
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 La partie B, section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du Chapitre 2 des RCV, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil fixée à 21h15 et 07h15.
- 1.5 Le Tour de Bretagne est une épreuve de catégorie 3 pour l'application des règles de la classe Figaro.
- 1.6 Les règles de la classe Figaro sont modifiées comme suit : L'article H.8.2 (*plombage d'arbre d'hélice*) ne sera pas appliqué.
- 1.7 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

2°) AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations situé dans chaque port d'escale (*voir annexe parcours*).

3°) MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet. Toute modification au programme des courses sera notifiée aux concurrents avant 20H00 la veille de la mise en application ou, si celle-ci est plus tardive, 15 minutes après l'heure limite de dépôt des réclamations la plus tardive du jour.

4°) SIGNAUX FAITS A TERRE ET EN MER

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé dans chaque port d'escale à l'endroit défini dans l'annexe parcours.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'amené de l'Aperçu. Ceci modifie les signaux de course.
- 4.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, la règle 40 s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

4.4 En mer

- « **2ème substitut** » en dehors des procédures de départ, arboré par un bateau du comité à proximité d'une marque, signifie : « ce bateau du comité effectue un pointage officiel ». (Voir para 12.2.3)
- « **S sur H** » arboré par un bateau du comité de course signifie : la course en cours est arrêtée, le dernier pointage officiel sera pris en compte pour établir le classement (Voir para 12.2.3).
- « **L** » arboré par le bateau Comité signifie : "Suivez-moi jusqu'à une nouvelle zone de départ" (Voir para 11.1).
- « **L sur I** » arboré par un bateau du comité de course, appuyé d'un signal sonore, d'une communication VHF, et éventuellement d'une information sur tableau à bord du bateau Comité signifie, « conformément à la règle 90.2 (c) des RCV, des modifications aux Instructions de Course sont données verbalement sur l'eau ».
- « **B** » arboré par un bateau du comité de course signifie « mise en place d'un parcours construit » (*banane*).

5°) PROGRAMME DES COURSES, BRIEFING ET REMISE DES PRIX

5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant (*heure du signal d'avertissement*):

- Samedi 22 Août 10h00: Prologue
- Dimanche 23 Août 10h30: St Malo → Lézardrieux
- Lundi 24 Août 12h00: Tour de l'île de Bréhat
- Mardi 25 Août 12h00 et Mercredi 26 Août: Lézardrieux → Camaret (*course de nuit*)
- Jeudi 27 Août 7h15 : Camaret → Groix
- Vendredi 28 Août 12h00 : Groix : parcours banane et tour de Groix
- Samedi 29 Août 9h00 : Groix → Piriac sur Mer
- Samedi 29 Août 20h00 : Proclamation des résultats

5.2 Si les conditions météorologiques l'imposent, le comité de course pourra, à tout moment, mettre en place un ou plusieurs parcours type « parcours bananes » tel que défini en annexe parcours.

5.3 Si un parcours de ce type est mis en place, il sera annoncé par l'envoi, avant le signal d'avertissement, du pavillon B sur le bateau comité.

5.4 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, le pavillon orange de ligne de départ sera envoyé avec un signal sonore au moins cinq minutes avant l'envoi du signal d'avertissement.

6°) PAVILLONS DE CLASSE – IDENTIFICATION

Le pavillon de classe sera le pavillon « Classe Figaro Bénéteau ».

Lorsqu'ils sont en course les concurrents doivent arborer dans le pataras le pavillon de course fourni par l'organisation.

En tout temps et surtout lorsque l'arrivée se fait de nuit ou par mauvaise visibilité les concurrents doivent tout mettre en œuvre pour que leur identification puisse se faire aisément, (*éclairage du numéro de voile, confirmation par VHF ou à la voix, ...*).

7°) ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en Annexe «Parcours».

8°) LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont décrits en Annexe « Parcours », l'ordre dans lequel les marques doivent être laissées ou contournées et leur côté requis, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 8.2 Les positions géographiques figurant sur les tableaux de parcours donnés en annexe sont les positions des way- points placés près des marques de parcours, elles ne sont données qu'à titre indicatif et une erreur dans celles-ci ne peut donner lieu à réparation, ceci modifie la RCV 62.1
- 8.3 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer. Lorsque le Comité de Course a le choix entre plusieurs parcours prévus en annexes pour l'étape, la flamme numérique correspondant au N° du parcours est envoyé sur le bateau du Comité de course avant le signal d'avertissement.
- 8.4 Marque de dégagement :
 - L'envoi du pavillon "D" sur le bateau Comité signifie qu'il existe une marque de dégagement.
 - L'absence du pavillon "D" signifie qu'il n'existe pas de marque de dégagement.
 - Le pavillon VERT hissé signifie que la marque de dégagement est à laisser en la contournant à TRIBORD. Ceci modifie les Signaux de course.
 - L'absence de pavillon VERT signifie que la marque de dégagement est à laisser en la contournant à BABORD. Ceci modifie les Signaux de course.
- 8.5 Les marques à contourner où le parcours pourra être réduit, modifié ou effectué un pointage officiel sont précisées (*) en annexe « Parcours ».

9°) MARQUES

Les marques de parcours sont définies en annexe « Parcours ».

Les bouées gonflables utilisées (*bouées de départ, bouées de dégagement, bouées initiales des parcours bananes, bouées d'arrivées*) sont de forme cylindrique et de couleur jaune avec bande siglée du logo de la marque « Guy Cotten », (*sauf indication contraire dans les annexes parcours*).

- 9.1 Les bouées de changement de parcours utilisées pendant les Parcours « Banane » sont de forme cylindrique et de couleur jaune d'une hauteur de 1m environ.
- 9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours, une réduction de parcours ou un pointage officiel est une marque.

10°) ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Sans objet

11°) LE DEPART

11.1..Zone de départ :

- Elle est désignée en annexe. Si le Comité est contraint au choix d'une autre zone de départ, le pavillon « L » est envoyé sur le bateau comité ce qui signifie alors : « Suivez-moi jusqu'à une nouvelle zone de départ ».
- Les concurrents doivent être en mesure de se rendre sur cette nouvelle zone, même par vent nul, où le Comité de Course attendra un délai "raisonnable" avant de donner le départ.
- Il affichera sur un tableau le numéro ou le nom de la marque du parcours initial devenant première marque du nouveau parcours (*après marque de dégagement éventuellement*), l'ordre de passage des marques suivantes restant inchangé.

11.2..Ligne de départ : Lorsqu'elle n'est pas désignée autrement dans les annexes, la ligne de départ est délimitée par le côté parcours d'une bouée gonflable cylindrique jaune avec bande siglée du logo de la marque « Guy Cotten », marque à laisser à bâbord, et le mât portant un pavillon orange sur le Bateau Comité, marque à laisser à tribord.

11.3..Signaux de départ :

- Le pavillon de série pour le signal d'avertissement est le pavillon : pavillon classe Figaro Bénéteau.
- Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26.
- Temps, Signaux, Signification :

Temps	Signaux	Signification
8'	Envoi du Pavillon de Série, avec un signal sonore	Avertissement
4'	Envoi du Pavillon P, ou I, ou Z + I, ou Noir, avec un signal sonore	Préparatoire
1'	Affalé du Pavillon P, ou I, ou Z+ I, ou Noir avec un signal sonore long	Dernière minute avant le départ
0	Affalé du Pavillon de Série, un signal sonore	Départ

11.4..Cap et distance de la première marque de parcours : Le cap compas et la distance approximative de la première marque (*ou de la marque de dégagement*) est, si possible, affichée sur le Bateau Comité.

11.5..Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 8 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

11.6..Rappels : Si possible, le Comité de Course indiquera sur le canal de course les numéros des voiliers rappelés, mais ceci au plus tôt 1 minute après le signal de départ de la course. L'absence de rappel par radio VHF ne peut donner lieu à réparation (*Ceci modifie la règle 29.1 et la RCV 62.1*).

12°) CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

12.1..Parcours construits : Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (*ou déplacera la ligne d'arrivée*) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

Lors d'un changement de parcours « au vent », seule la marque 1 sera positionnée en utilisant la marque de changement de parcours et devra être contournée en la laissant à bâbord. La marque 2 ne sera alors plus marque de *parcours* (*ceci modifie la description du parcours par suppression de la marque 2*).

12.2. Parcours côtiers :

12.2.1 Modification de parcours :

En modification aux règles 32 et 33 des RCV, le Comité de Course peut, si les conditions météorologiques ou les impératifs de l'organisation l'exigent, modifier le parcours après le départ aux marques données en annexe. Il est donc demandé aux concurrents de surveiller attentivement les abords de ces marques.

Le changement de parcours est signalé près de la marque commençant la section de parcours changée par un bateau du Comité de Course qui :

- arbore le pavillon « C ».
- émet des signaux sonores brefs au passage des concurrents.
- affiche le numéro ou le nom de la marque suivante à contourner.

Si le bateau Comité est mouillé, les concurrents devront, en venant de la dernière marque, passer entre la marque commençant la section du parcours changée et le bateau du Comité mentionné plus haut ayant également rang de marque puis contourner l'une ou l'autre de ces marques.

Dans le cas d'une modification dans un parcours côtier, la ou les marques comprises entre le bateau comité signalant la modification de parcours et la marque affichée comme « marque suivante », seront neutralisées et ne seront pas à respecter.

Les concurrents devront, à suivre, continuer leur course en suivant l'ordre chronologique comme défini dans le parcours.

12.2.2 Réduction de parcours :

Le Comité de Course peut, si les conditions météorologiques ou les impératifs de l'organisation l'exigent, réduire le parcours après le départ et juger l'arrivée aux marques données en annexe (*modification de la règle 32 des RCV*). Il est donc demandé aux concurrents de surveiller attentivement les abords de ces marques.

Le bateau Comité arbore le pavillon « S ». La ligne est alors définie par le côté parcours de la marque et le mât portant un pavillon S sur le bateau Comité de Course.

12.2.3 Pointage officiel à une marque :

Le Comité de Course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la règle 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe Parcours (*ceci modifie la règle 32*).

Dans ce cas, si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut (*modification des signaux de course*) se tient près de la marque du côté parcours, l'ensemble marque et Bateau Comité constituant une porte, il effectue un pointage officiel des concurrents. Le Bateau Comité pourra émettre des signaux sonores répétitifs à l'approche des concurrents.

En conséquence :

- Les concurrents devront franchir la ligne définie entre la marque et le mât de référence du Bateau Comité (*ceci modifie RCV 28*).

- Les concurrents devront continuer leur course.

Si par la suite, le Comité de Course décide d'arrêter la course, il arborera les pavillons « **S sur H** » (*ceci modifie Signaux de course*) signifiant :

« La course est arrêtée, le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée ; Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant depuis le passage de cette ligne ainsi validée comme ligne d'arrivée de la course ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69».

Le Comité de Course pourra confirmer ces indications par V.H.F.

13°) L'ARRIVEE

Lorsqu'elle n'est pas définie autrement dans les annexes, la ligne d'arrivée est délimitée par le coté parcouru d'une bouée gonflable cylindrique jaune et le mat portant un pavillon orange sur le bateau comité. En cas d'arrivée après l'heure du coucher du soleil, le bateau Comité aura ses feux de mouillage et de pont allumés. La bouée sera équipée d'un flash-light.

14°) SYSTEME DE PENALITE

14.1..Infraction à une règle du chapitre 2 des R.C.V ou à une règle de la section B du RIPAM quand elle remplace le chapitre 2 : Il sera fait application des pénalités conformément à la règle 44.1 des RCV modifiée, la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

14.2..Une infraction aux règles autres que 28 et 31 et aux règles du chapitre 2 ou à une règle de la section B du RIPAM quand elle remplace le chapitre 2 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

14.3..Ces pénalités sont comptées en pourcentage du nombre d'inscrits et seront calculées comme prévu par la règle 44.3 (c).

15°) TEMPS LIMITES

Le temps limite de passage de la ligne d'arrivée après l'arrivée du premier sera égal au temps de course du premier plus 20%. Les bateaux arrivés au-delà du temps limite sont classés DNF.

16°) RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1..Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est situé annexe « parcours ». Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.

16.2..Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour. En cas d'arrivée de nuit entre 21h00 et 08h00, ce dépôt devra être effectué avant 09h00.

16.3..Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury dont l'emplacement est donné en annexe « parcours ». Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.

16.4. Les avis de réclamations du Comité de Course ou du Jury seront affichés au tableau officiel pour informer les skippers selon la RCV 61.1(b).

16.5. Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau.

- Règles de sécurité
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs
- Equipement de plongée et piscine gonflable

Ceci modifie la règle 60.1(a).

Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.

16.6. Le dernier jour de la régata, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée:

- a.) dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille
- b.) pas plus de 30 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce même jour.

Ceci modifie la règle 66.

16.7. Le dernier jour de la régata une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la règle 62.2.

17°) CLASSEMENT

Toutes les courses ont coefficient 1

Aucune course ne pourra être retirée

18°) REGLES DE SECURITE

Tout bateau qui abandonne doit affaler son pavillon de course et tout mettre en œuvre pour avertir immédiatement le Comité de Course ou le PC Course à terre. Il remet sa déclaration d'abandon au secrétariat dès que possible.

Un concurrent qui ne fait pas tout son possible pour avertir le Comité ou le PC course de son abandon peut être disqualifié pour l'ensemble de l'épreuve, à la discrétion du comité de réclamation, nonobstant toute autre disposition telle que rapport à son Autorité Nationale ou refus ultérieur d'accepter son inscription à une autre épreuve..

Le canal V.H.F. utilisé par le Comité de Course est le 72. Il est demandé d'utiliser la double veille 16 et 72.

Les organisateurs du Tour de Bretagne recommandent aux concurrents d'utiliser systématiquement les harnais de sécurité et les brassières.

Avant le départ de l'étape de nuit, nous vous recommandons de vous équiper de flash lights et de vérifier le bon fonctionnement de votre VHF, du feu automatique de la bouée et la charge de vos batteries.

19°) REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT

19.1..En cas de maladie, d'accident ou de circonstances particulières obligeant le changement d'un des membres de l'équipage, une demande devra être faite par écrit au comité de course qui pourra exiger un certificat médical ou une attestation.

19.2..Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course et dans le respect des Règles de Classe. Les demandes de remplacement doivent être faites au comité à la première occasion raisonnable. Conformément aux règles de classe ces remplacements sont limités aux avaries jugées irréparables et sur des matériels limités.

20°) CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un contrôleur d'équipements course au large peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

Aucun bateau ne doit être mis à terre ou échoué volontairement après la sortie du port de St Malo sans l'accord préalable du Comité de Course.

21°) PUBLICITE

Les concurrents devront porter les publicités suivantes (*les autocollants, cagnards et pavillons seront fournis par l'organisation*) :

- Les autocollants sur les deux côtés du génois
- L'autocollant à poser sur la poutre arrière.
- Dans leurs filières bâbord et tribord les deux cagnards. Ces deux cagnards devront rester correctement établis durant toute l'épreuve.
- Le pavillon de course à fixer à environ 1,60 m de l'axe de la cadène de pataras
- Dans les ports d'escales, dans la partie supérieure de l'étai les pavillons Région Bretagne (*haut*), Crédit Mutuel (*milieu*), Ouest France (*bas*). Ces pavillons seront remis à ST Malo lors de la confirmation des inscriptions.

22°) BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés comme suit:

- Le bateau comité arbore le pavillon « FFVoile ».
- Les bateaux de l'organisation arborent un pavillon « Ligue Bretagne de Voile »

23°) BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

24°) EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

25°) EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET PISCINE GONFLABLE

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (*zone portuaire, etc.*).

26°) LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

27°) COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

28°) PRIX

Conformément aux règles de la Classe FIGARO.

29°) RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

30°) ARBITRES DESIGNES

- Président du Comité de Course : Jean Gabriel Le Cléac'h
- Président du Jury : Georges Priol
- Jugeur d'épreuve : Daniel Thomas

ANNEXE «Prescriptions of the Fédération Française de Voile Racing Rules of Sailing 2013-2016»

RRS 25 FFVoile Prescription : For all grade 5 and 4 events, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used.

For grade 5 events, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25 application.

RRS 62 FFVoile Prescription : For the events of the Fédération Française de Voile, the equipment inspection committee or measurement committee is composed of the event measurer and the equipment inspectors, if any.

For purposes of rule 60.2, the event measurer and the equipment inspectors are included in the race committee.

RRS 64.3 FFVoile Prescription (*) : The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67 FFVoile Prescription (*) : Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5 FFVoile Prescription (*) : In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78 FFVoile Prescription (*) : The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3 FFVoile Prescription (*) : An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88 FFVoile Prescription (*) : Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91 FFVoile Prescription (*) : The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R FFVoile Prescription (*) : Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon,

Annexe Parcours

Avertissement :

L'ensemble des cartes marines figurant dans cette annexe ne peuvent servir d'instructions de course ou de document de navigation.

Les positions données sur les tableaux de parcours sont les positions des Way-Points placés près des marques de parcours, une erreur dans ces positions ne peut donner lieu à réparation.

En l'absence physique d'une marque dans un rayon de 0,5 mn de sa position initiale, les concurrents devront contourner la position du Way-point de la marque.

Les bouées gonflables utilisées (*bouées de départ, marque de dégagement, bouées initiales des parcours bananes, bouées d'arrivées*) sont de forme cylindrique et de couleur jaune avec bande siglée du logo de la marque « Guy Cotten », (*sauf indication contraire dans les annexes parcours*).

Dans les tableaux de parcours contenus dans cette annexe :

- les marques suivies de * sont des marques où pourra être effectué une "réduction " ou une "modification de parcours" ou un "pointage officiel"
- les marques suivies de ** sont des bouées gonflables mouillées par l'organisation
- les marques suivies de *** sont des marques à "laisser", toutes les autres marques sont des marques à contourner

A chaque étape, en complément ou en remplacement du parcours prévu, si les conditions météorologiques l'imposent, le comité de Course pourra faire courir 1 ou 2 parcours banane tel qu'il est défini page 26 et 27 de ces instructions de course.

Ce parcours banane, s'il est mis en place, sera annoncé par l'envoi du pavillon B sur le bateau Comité.

1°) Parcours du Prologue

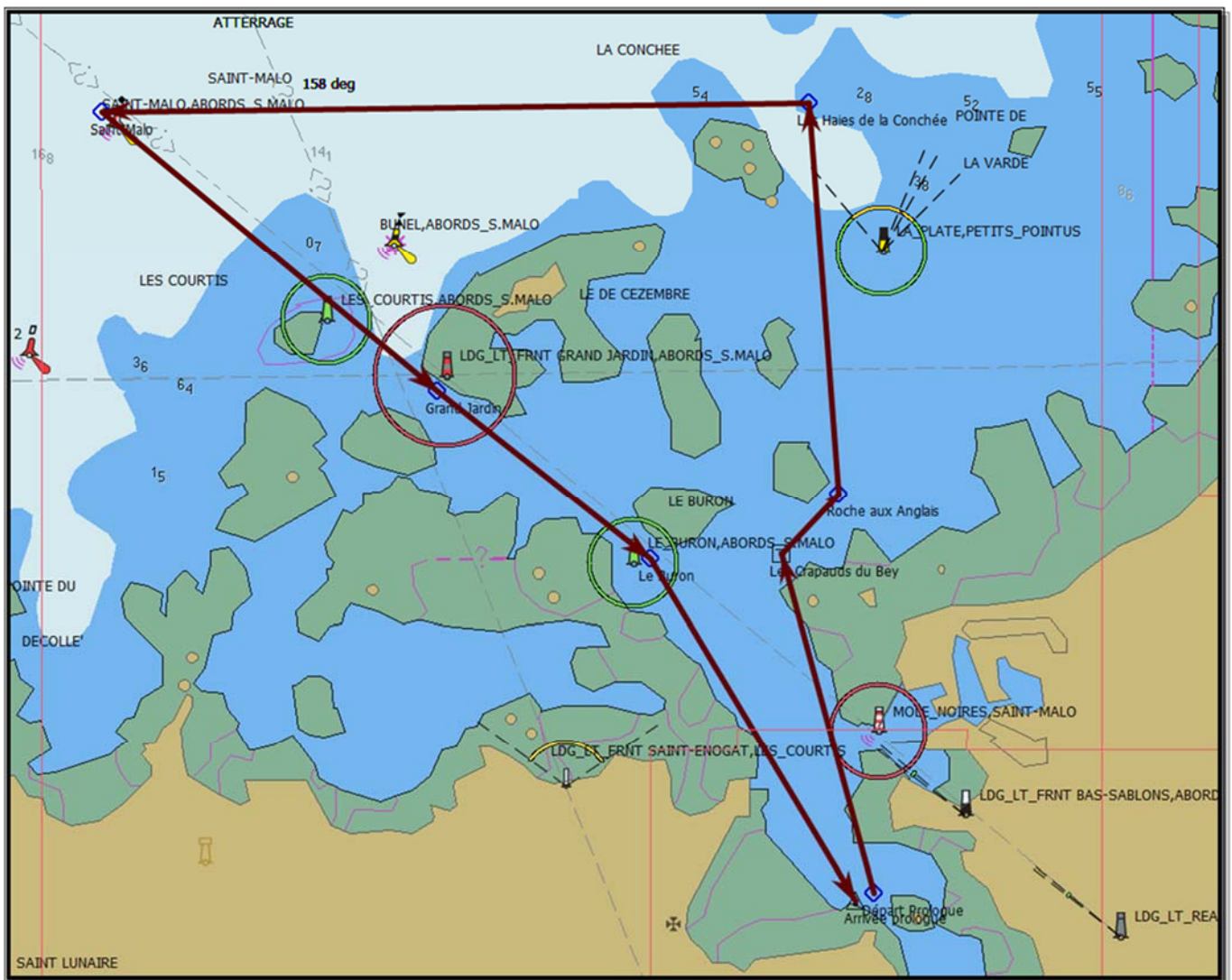
Samedi 22 août - Saint-Malo :

Situation du tableau officiel, du mat pavillon à terre et des locaux du Centre de Course St Malo:

Mat, tableau officiel et Comité d'organisation :	Locaux SNBSM
Jury :	Locaux SNBSM
Presse :	Office du Tourisme

Marée du 22/08 Saint Malo		
Marées / coeff	48	
PM	12h00	9m75
BM	18h48	4m15

- longueur du parcours : 12 milles environ
- sortie des bateaux → 9h00
- avertissement → 10h00 (durée ~3h00)
- Éclusage retour → 14 h30



Ordre/numéro	Marque	Position des WP	Côté requis
	Départ prologue	48° 37.7941 N 002° 01.9622 W	
1	Les Crapauds du Bey	48° 39.3692 N 002° 02.6080 W	Tribord
2	Roche aux Anglais	48° 39.6498 N 002° 02.2120 W	Bâbord
3	Les Haies de la Conchée ***	48° 41.4680 N 002° 02.4211 W	Bâbord
4	Saint Malo	48° 41.4236 N 002° 07.3778 W	Bâbord
5	Le Grand Jardin***	48° 40.1286 N 002 05.0298 W	Bâbord
6	Le Buron	48° 39.3497 N 002° 03.5316 W	Tribord
7	Arrivée	48° 37.7571 N 002° 02.0871 W	

Lignes de départ et d'arrivée : dans le SW de la tour Solidor

En plus des équipiers inscrits pour le Tour de Bretagne à la voile les bateaux pourront embarquer un équipier de leur choix et un équipier de moins de 25 ans inscrit par St Malo Station Nautique.

Classement : A l'issue de la régata Prologue un classement (*comptant uniquement pour le Prologue*) sera établi. Une remise des prix et une présentation des skippers auront lieu sur le podium de la course.

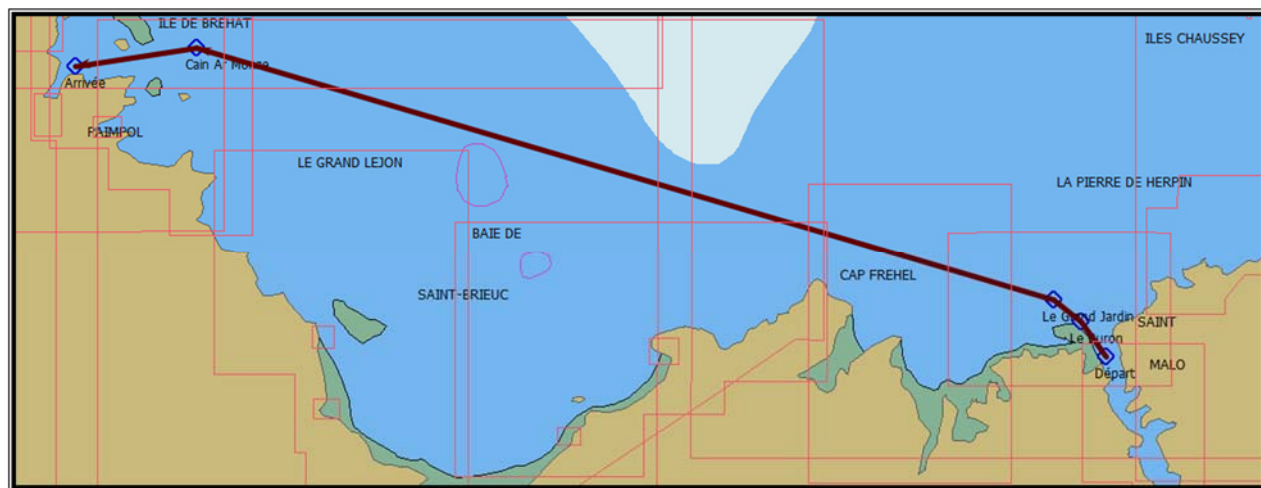
2°) Dimanche 23 août : Saint-Malo → Lézardrieux 44 milles environ

Saint-Malo Lézardrieux : Parcours de 44 milles environ

Marée du 23/08 Saint-Malo		
Marées /coeff	43/39	
PM	12h49	9m19
BM	19h41	4m59

- Ouverture de l'écluse du port Saint Malo : 9h50
- Heure du 1er signal d'avertissement : 10h30
- Zone de Départ : SW de la tour Solidor

Mat, tableau officiel et Comité d'organisation :	75 Rue du Port Local le Styx
Jury :	75 Rue du Port Local le Styx
Presse :	Véranda du Yacht Club



Ordre/numéro	Marque	Position des WP	Côté requis
	Départ	48° 37.9457 N 002° 02.1011 W	
1	Le Buron	48° 39.3757 N 002° 03.6095 W	Bâbord
2	Le Grand Jardin***	48° 40.1947 N 002° 05.2409 W	Tribord
3	Cain Ar Monse*	48° 50.3005 N 002° 56.9790 W	Bâbord
4	Arrivée Vieille de Loguivy	48° 49.4843 N 003° 04.1072 W	

Ligne de départ :

Située dans le SW immédiat de la Tour Solidor.

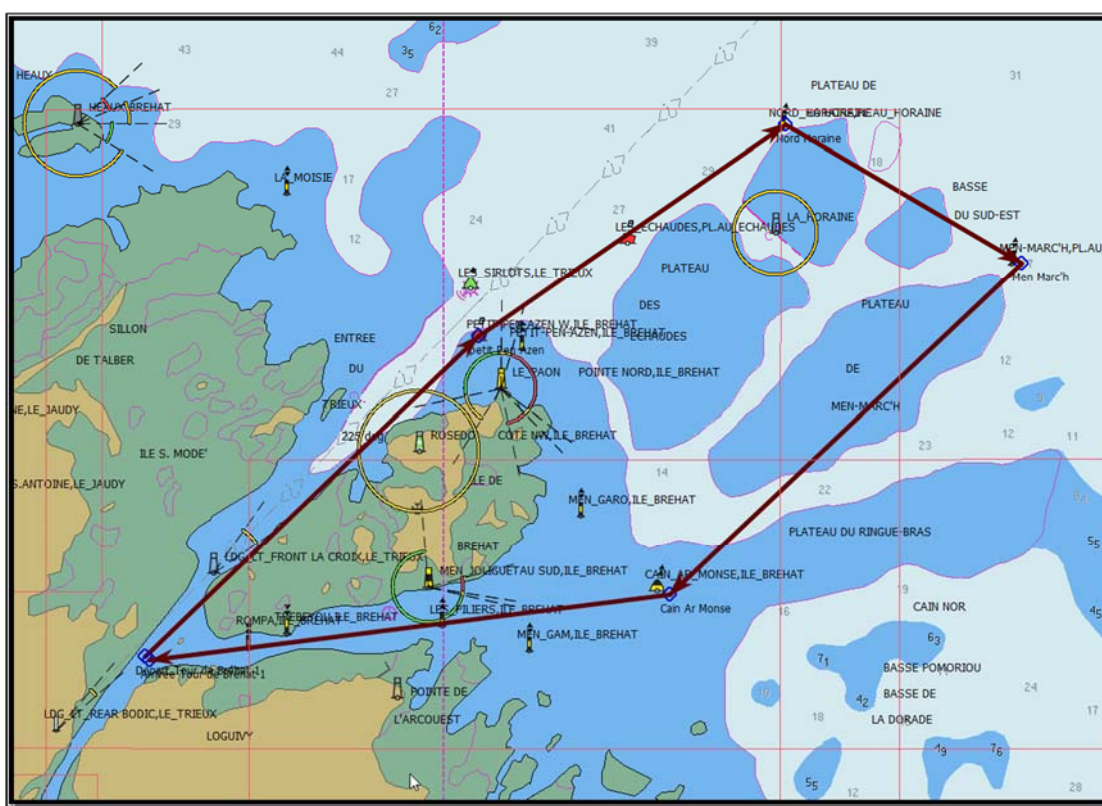
Ligne d'arrivée :

Dans le SW de la « Vieille de Loguivy ».

3°) Lundi 24 août : Lézardrieux /Tour de Bréhat/Lézardrieux

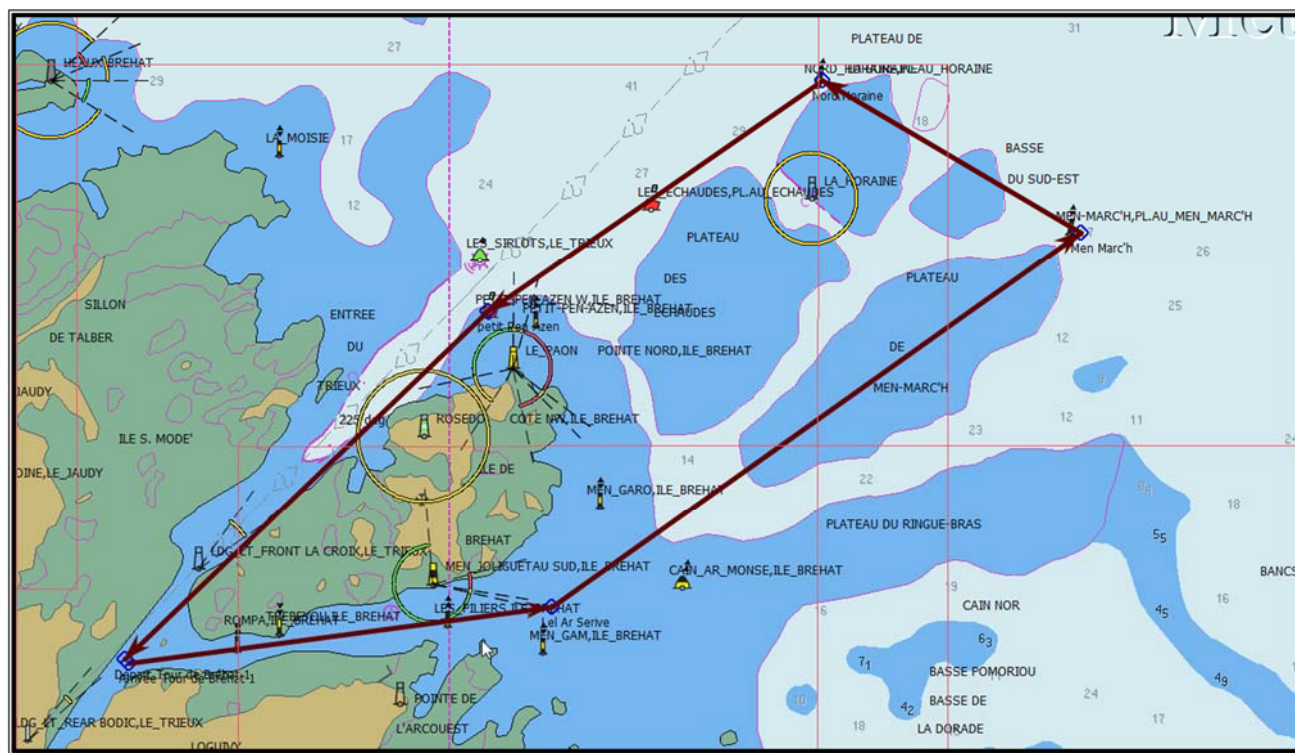
Marée du 24/08 Paimpol		
Marées /coeff	37/36	
BM	7h57	4m25
PM	14h08	7m90
BM	20h47	4m30

Le parcours choisi sera indiqué par son N° (1, 2, 3,4) par le bateau du comité.
Heure du premier signal d'avertissement : 12h00

Tour de Bréhat 1 → 20 milles environ


Ordre/numéro	Marque	Position des WP	Côté requis
	Départ	Vieille de Loguivy	
1	Petit Pen Azen W	48° 52.5071 N 002° 59.4966 W	Tribord
2	Nord Horaine	48° 54.4285 N 002° 55.1563 W	Tribord
3	Men Marc'h	48° 53.1512 N 002° 51.7418 W	Tribord
4	Cain Ar Monse*	48° 50.0730 N 002° 56.7635 W	Tribord
5	Arrivée	Vieille de Loguivy	

Tour de Bréhat 2 -> 20 milles environ



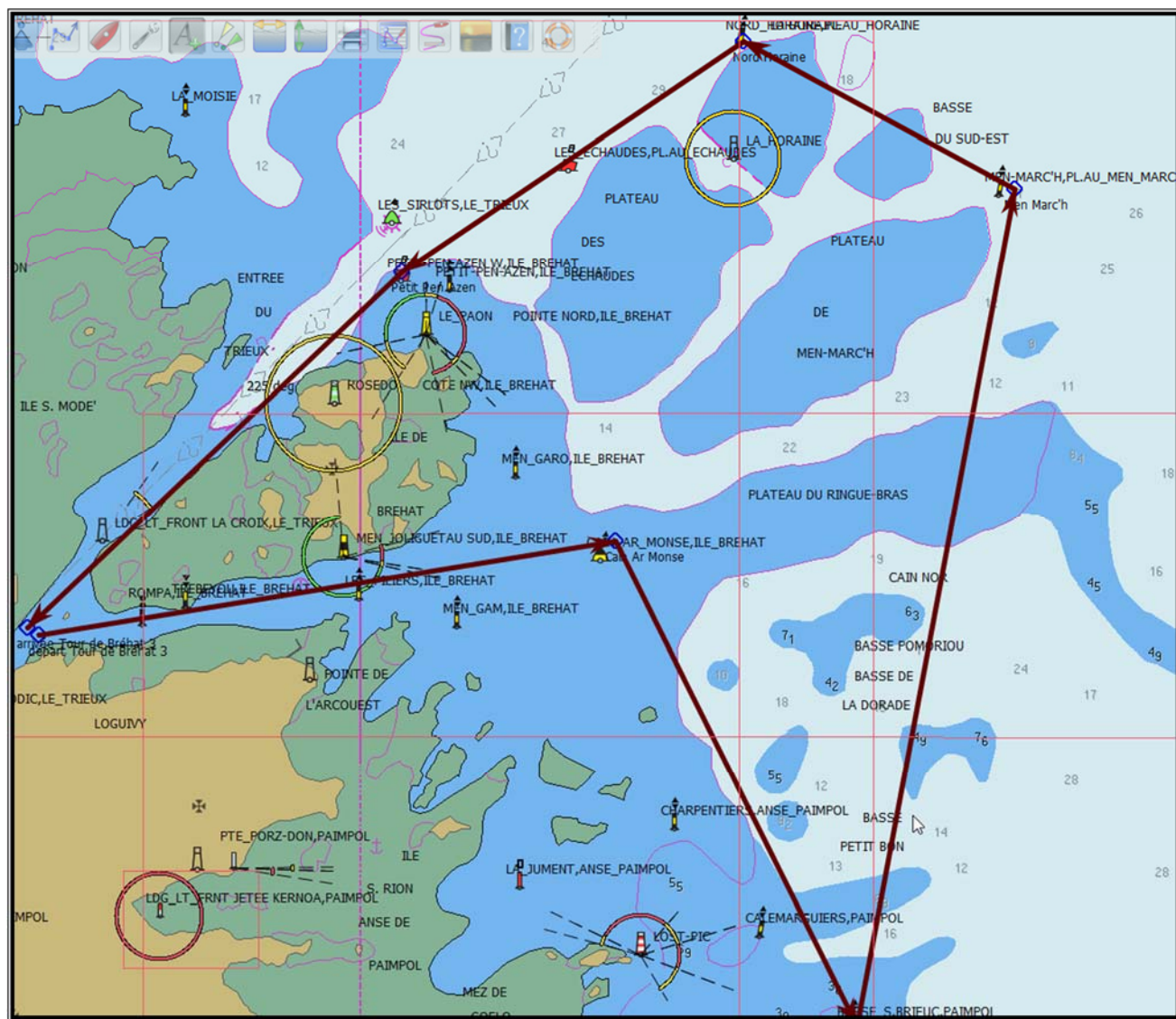
Ordre/numéro	Marque	Position des WP	Côté requis
	Départ	Vieille de Loguivy	
1	Le Ar Sérive	48° 49.9514 N 002° 58.7307 W	Bâbord
2	Men Marc'h	48° 53.1512 N 002° 51.7418 W	Bâbord
3	Nord Horaine	48° 54.4285 N 002° 55.1563 W	Bâbord
4	Petit Pen Azen W*	48° 52.5071 N 002° 59.5065 W	Bâbord
5	Arrivée	Vieille de Loguivy	

Tour de Bréhat 3 → 27 milles environ



Ordre/numéro	Marque	Position des WP	Côté requis
	Départ	Vieille de Loguivy	
1	Petit Pen Azen W	48° 52.5346 N 002° 59.4802 W	Tribord
2	Nord Horaine	48° 54.4690 N 002° 55.1326 W	Tribord
3	Men Marc'h	48° 53.2342 N 002° 51.6782 W	Tribord
4	Basse St Briec	48° 46.2088 N 002° 53.6943 W	Tribord
5	Cain Ar Monse*	48° 50.2747 N 002° 56.7678 W	Bâbord
6	Arrivée	Vieille de Loguivy	

Tour de Bréhat 4 -> 27 milles environ



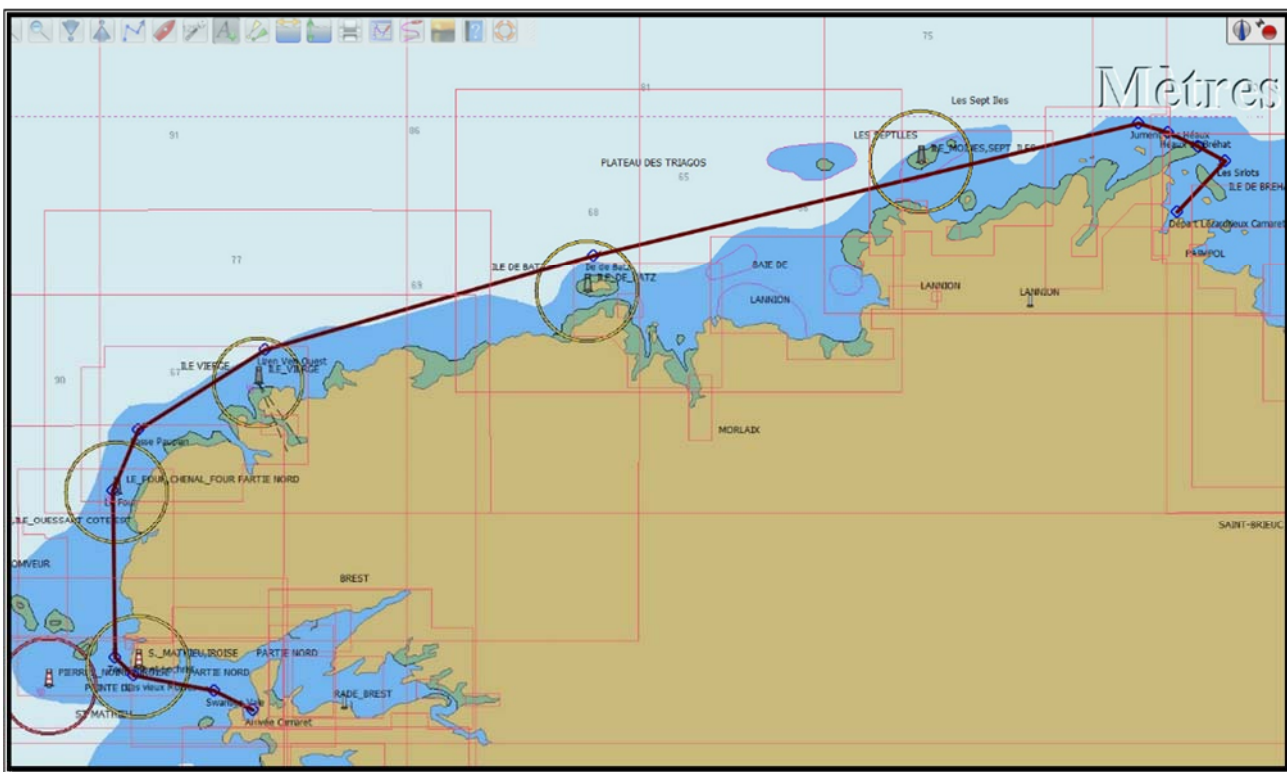
Ordre/numéro	Marque	Position des WP	Côté requis
	Départ	Vieille de Loguivy	
1	Cain Ar Monse	48° 50.2747 N 002° 56.7678 W	Tribord
2	Basse St Brieuc	48° 46.2088 N 002° 53.6943 W	Bâbord
3	Men Marc'h	48° 53.2342 N 002° 51.6782 W	Bâbord
4	Nord Horaine	48° 54.4690 N 002° 55.1326 W	Bâbord
5	Petit Pen Azen W*	48° 52.5346 N 002° 59.4802 W	Bâbord
6	Arrivée	Vieille de Loguivy	

4°) Mardi 25 août au Mercredi 26 août : Lézardrieux → Camaret 104 milles (Etape de Nuit)

Mat, tableau officiel et Comité d'organisation :	Capitainerie Port du Notic
Jury :	Capitainerie Port du Notic
Presse :	Village du Tour

Marée du 25/08 Paimpol		
Marées /coeff	38/42	
BM	9h29	4m25

Heure du premier signal d'avertissement : 12h00



Ordre/numéro	Marque	Position des WP	Côté requis
	Départ	Vieille de Loguivy	
1	Les Sirlots	48° 52.9679 N 002° 59.6448 W	Bâbord
2	Héaux de Bréhat***	48° 54.7797 N 003° 05.1542 W	Bâbord
3	Jument des Héaux	48° 55.3446 N 003° 08.0082 W	Bâbord
4	Ile de Batz***		Bâbord
5	Lizen Ven Ouest	48° 40.6059 N 004° 33.7703 W	Bâbord
6	Basse Paupian	48° 35.3417 N 004° 46.2414 W	Bâbord
7	Phare du Four***		Bâbord

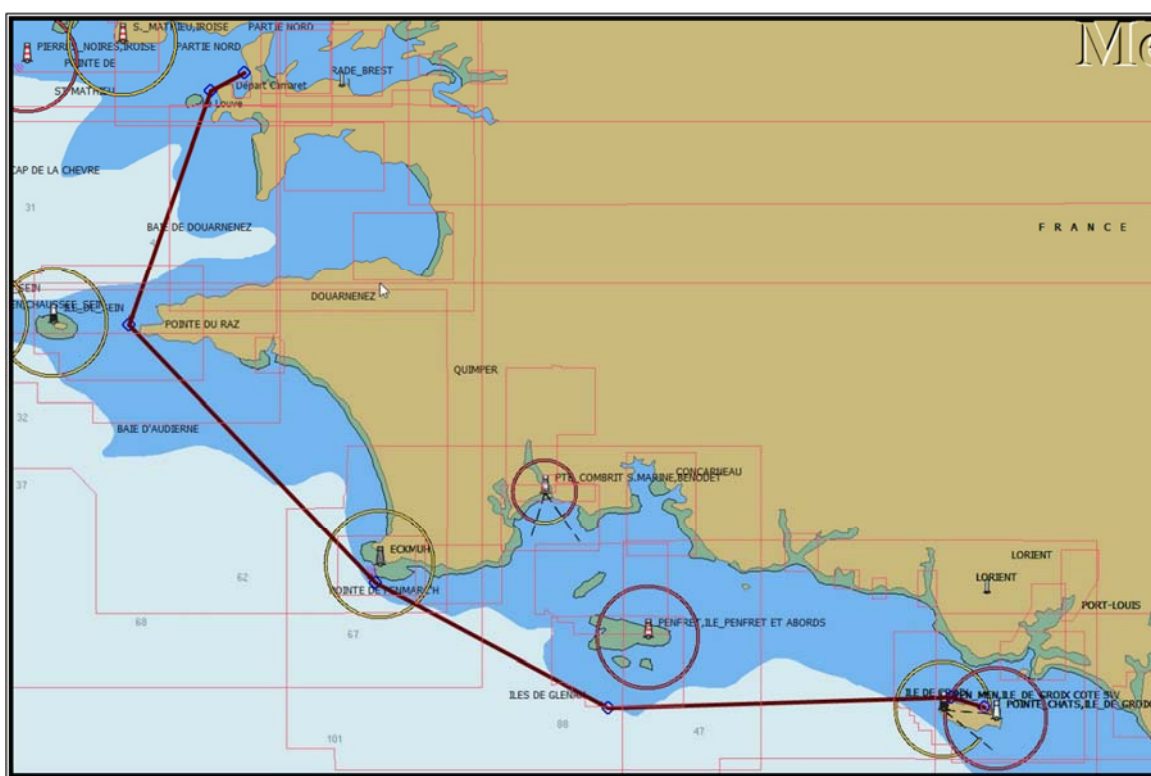
8	Tournant et Lochrist*	48° 20.6251 N 004° 48.1995 W	Bâbord
9	Les vieux Moines*	48° 19.3575 N 004° 46.6539X	Bâbord
10	Swansea Vale*	48° 18.2771 N 004° 38.8510 W	Tribord
11	Arrivée Camaret	Nord Est de la jetée du port	

5°) Jeudi 27 août : Camaret → Groix 82 milles environ

Mat, tableau officiel et Comité d'organisation :	Abri SNSM
Jury :	Abri SNSM
Presse :	Abri SNSM

Marée du 27/08 Camaret		
Marées /coeff	63/71	
BM	9h38	1m65
PM (Ile de sein)	15h53	

Heure du premier signal d'avertissement : 7h15



Ordre/numéro	Marque	Position des WP	Côté requis
	Départ Camaret	Baie de Camaret	
1	La Louve	48° 16.7743 N 004° 38.0858 W	Bâbord
2	La Plate	48° 02.3637 N 004° 45.6235 W	Bâbord
3	Cap Caval	48° 46.4325 N 004° 22.8344 W	Bâbord
4	Jument de Glénan*	47° 38.6869 N 004° 01.4093 W	Bâbord
5	Groix***		Tribord
6	Arrivée Port Tudy	Nord de la jetée Nord de Port Tudy	

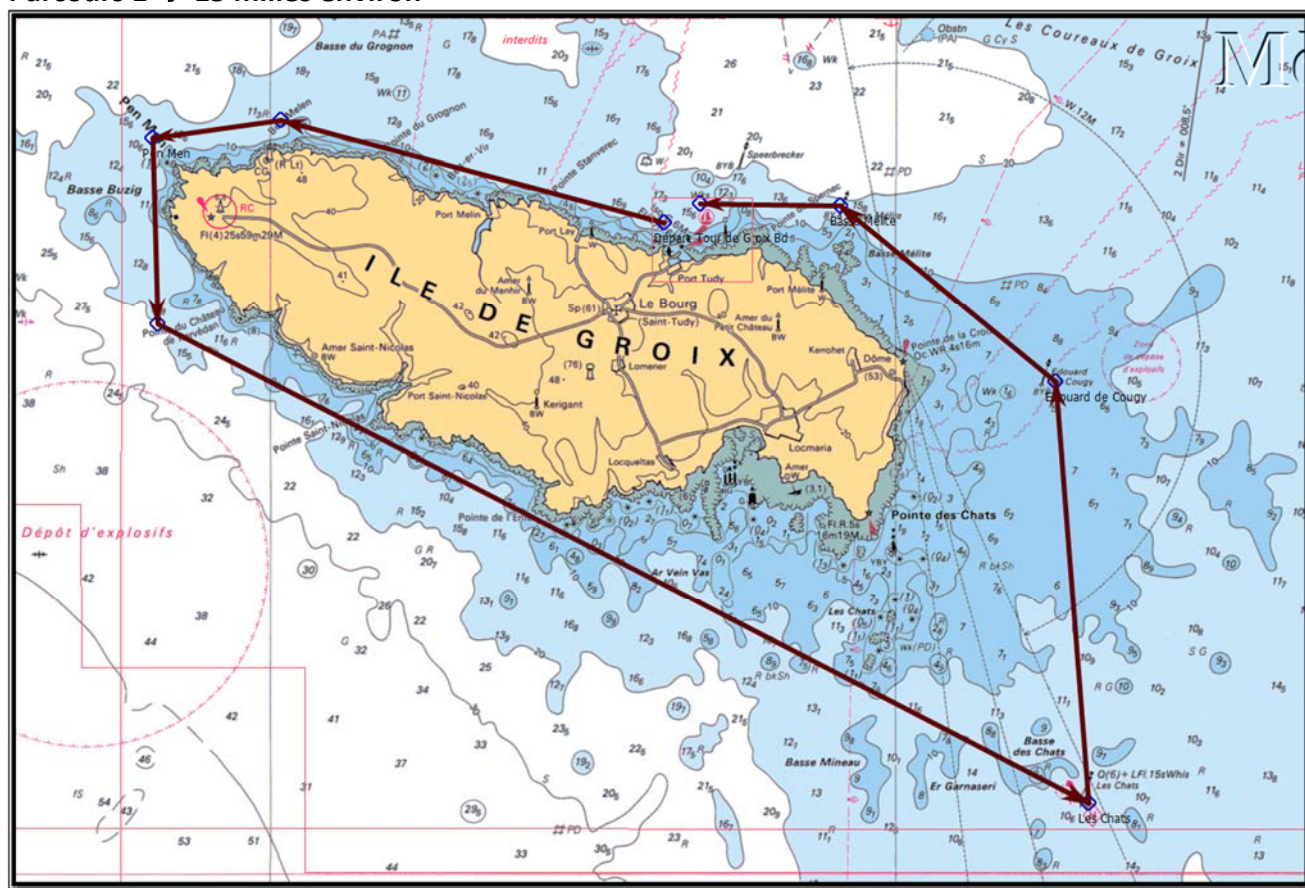
6°) Vendredi 28 août : Parcours construits devant Groix et Tour de Groix

Trophée « Guy Cotten » : Le trophée sera attribué au bateau classé premier sur l'ensemble des courses courues le 28 Août

Mat, tableau officiel et Comité d'organisation :	Abri SNSM
Jury :	Abri SNSM
Presse :	Abri SNSM

Marée du 27/08 Groix		
Marées /coeff	79/87	
BM	10h18	1m25
PM	16h31	5m20

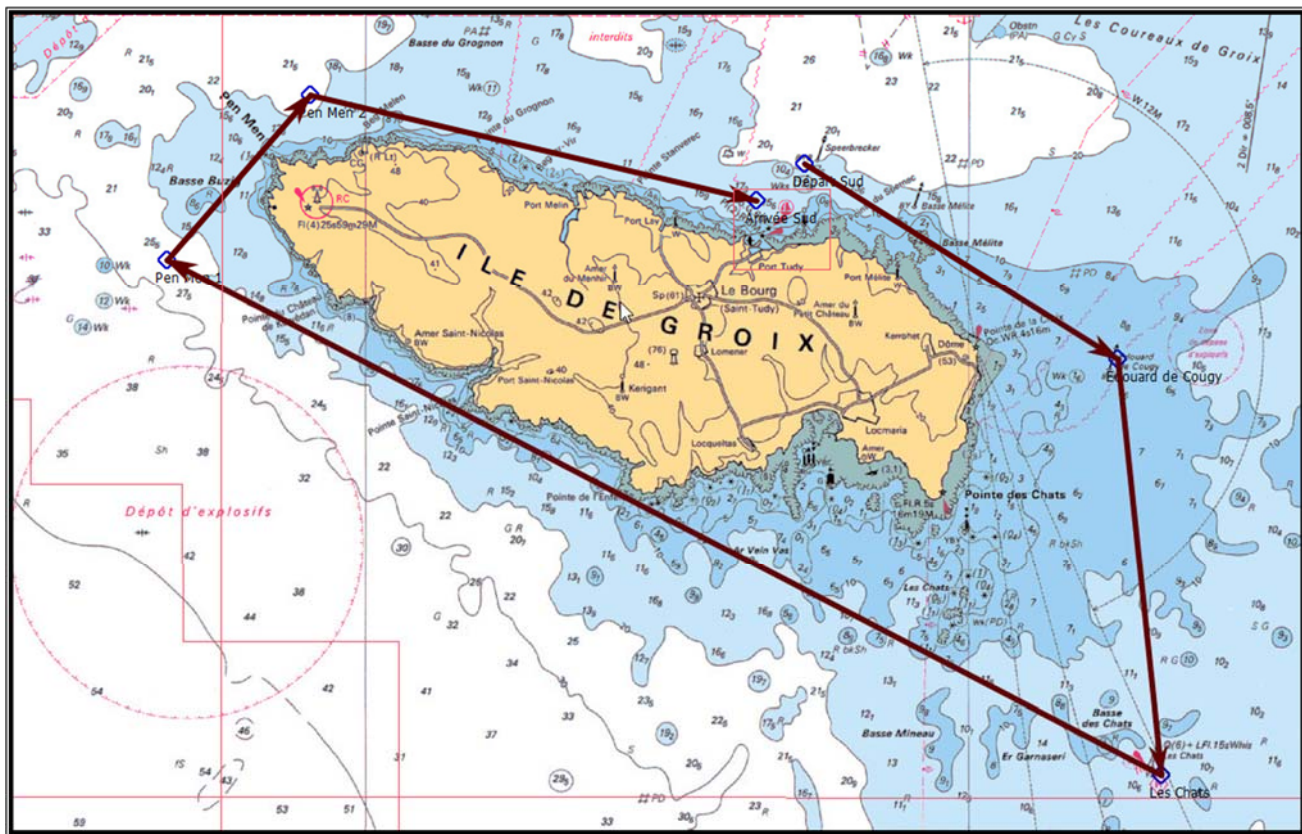
Heure du premier signal d'avertissement : 12h00

Parcours 1 → 15 milles environ


Ordre/numéro	Marque	Position des WP	Côté requis
	Départ	Port Tudy	
1	Pen Men***		Bâbord
2	Les Chats	47° 35.6749 N 003° 23.5613 W	Bâbord
3	Edouard de Cougy*	47° 37.9335 N 003° 23.8616 W	Bâbord

4	Basse Méлите*	47° 38.8586 N 003° 25.4907 W	Bâbord
5	Arrivée Port Tudy	Nord de la jetée Nord de Port Tudy	

Parcours 2 → 15 milles environ



Ordre/numéro	Marque	Position des WP	Côté requis
	Départ	Port Tudy	
1	Edouard de Cougy	47° 37.9335 N 003° 23.8616 W	Tribord
2	Les Chats	47° 35.6749 N 003° 23.5613 W	Tribord
3	Pen Men***		Tribord
4	Arrivée Port Tudy	Nord de la jetée Nord de Port Tudy	

PARCOURS BANANE

La mise en place d'un parcours de ce type sera annoncée par l'envoi, avant le signal d'avertissement, du pavillon B sur le bateau comité.

Zone de Départ : Zone sous le vent d'un cercle d'environ 2 nautiques de diamètre dans le Nord de Port Tudy.

Type de Parcours : Parcours Banane tel que défini ci-après (voir schéma).

Longueur approximative : 9 milles.

La distance entre la bouée 1 et la bouée 3 sera d'environ 2 milles.

La distance entre la bouée 1 et la bouée 2 sera d'environ 0,05 milles.

Définition des marques :

Bouée du parcours : Bouée cylindrique jaune avec bande siglée du logo de la marque « Guy Cotten ».

Bouée de 1er changement : Bouée cylindrique jaune (*hauteur : environ 1m*)

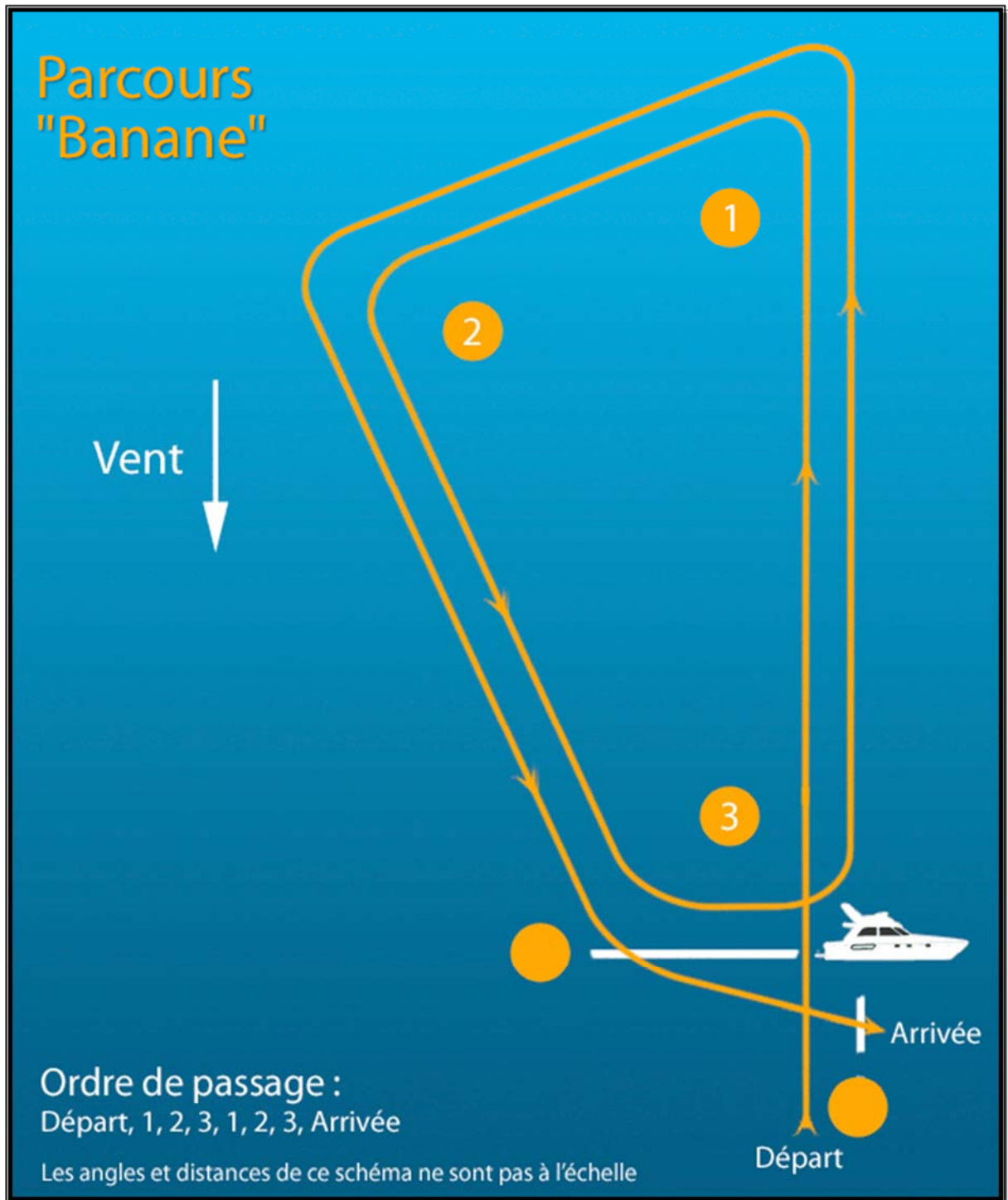
Bouée de 2ème changement : idem bouée initiale

Parcours Banane

NOM	COTE REQUIS
Départ	
Bouée 1	Bâbord
Bouée 2	Bâbord
Bouée 3	Bâbord
Bouée 1	Bâbord
Bouée 2	Bâbord
Bouée 3	Bâbord
Arrivée	

Marques où pourra être effectué un pointage officiel, réduit ou modifié le parcours : toutes les marques

Ligne d'arrivée du parcours complet (voir schéma) - situation et définition : Etablie entre le côté parcours d'une bouée gonflable cylindrique jaune (*hauteur : 1m environ*) mouillée à environ 50 m «sous le vent» d'un bateau du comité et le mât portant un pavillon orange de ce bateau du comité à laisser à bâbord (*voir schéma*).



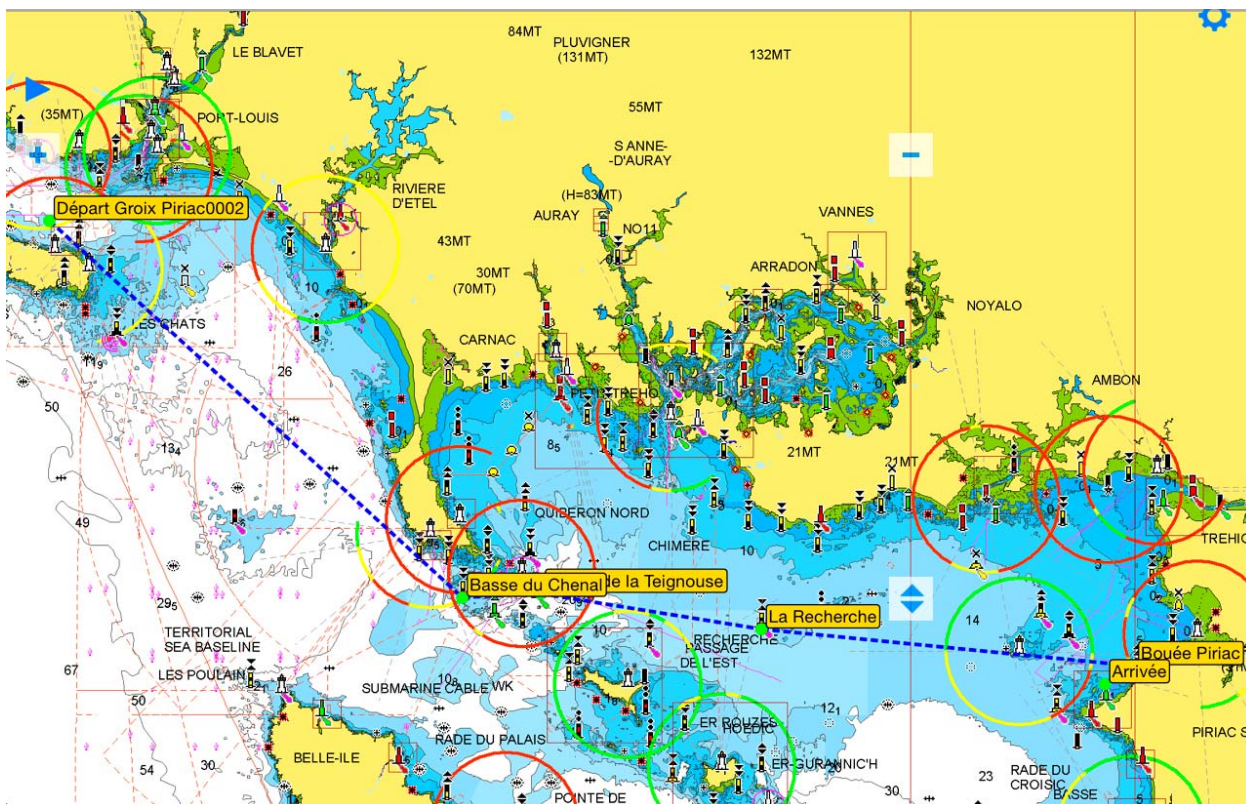
Les angles et distances de ce schéma ne sont pas à l'échelle

7°) Samedi 29 août : Groix → Piriac 43 milles environ

Mat, tableau officiel et Comité d'organisation :	Capitainerie de Piriac
Jury :	Capitainerie de Piriac
Presse :	Capitainerie de Piriac

Marée du 29/08 Août		
Marées /coeff	95/101	
PM	17h17	5m75

Heure du premier signal d'avertissement : 9h00



Ordre/numéro	Marque	Position des WP	Côté requis
	Départ Groix	Coureaux de Groix	
1	Basse du Chenal	47° 26 32.87 N 003° 05 47.71 W	Bâbord
2	Basse de la Teignouse	47° 26 51.23 N 003° 01 46.75 W	Tribord
3	La Recherche *	47° 25 26.63 N 002° 50 24.80 W	Bâbord
4	Bouée Piriac Bouée Tetraédrique Rouge	47° 24 09.69 N 002° 31 15.87 W	Tribord
5	Arrivée Groix Piriac	47° 23 31.52 N 002° 32 45.13 W	

Détail de l'arrivée à Piriac :

